

APPEL D'OFFRES

Services professionnels pour

L'ANIMATION DU FORUM COMMUNAUTAIRE ET LA PRODUCTION DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT GLOBAL (PDG) 2014-2019

Saint-Jean de Terre-Neuve, le 10 janvier 2014

Le genre masculin est utilisé dans le présent document afin d'alléger le texte.

INTRODUCTION

L'animation du Forum communautaire et la production du Plan de développement global (PDG) 2014-2019 de la communauté francophone et acadienne de la province de Terre-Neuve-et-Labrador constituent l'objet de cet appel d'offres. Dans les pages qui suivent, nous décrivons l'organisme demandeur, le mandat du consultant recherché, les exigences et modalités ainsi que les exigences à respecter par le soumissionnaire dans la préparation de la proposition.

1. OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

Demandeur

La Fédération des francophones de Terre-Neuve et du Labrador (FFTNL) est un organisme sans but lucratif voué à la défense des droits et intérêts des communautés francophones et acadiennes de la province. Ses bureaux sont situés à Saint-Jean, Terre-Neuve-et-Labrador, siège du gouvernement provincial et des instances fédérales régionales auprès desquels elle intervient pour revendiquer les droits des francophones en situation minoritaire. La FFTNL a pour mission de promouvoir la francophonie de Terre-Neuve-et-Labrador ainsi que de faciliter son développement.

Contexte

En vertu de l'Accord de collaboration signé en août 2010 avec Patrimoine canadien, la FFTNL, porte-parole officiel des communautés francophones et acadiennes, est responsable de la logistique et de la coordination des mécanismes de concertation découlant de l'accord dont le Forum communautaire.

La gestion de l'Accord de collaboration incite la communauté francophone et acadienne à se responsabiliser davantage surtout lorsqu'elle définit ses orientations et pose les actions nécessaires à l'égard de son développement. La concertation communautaire sert à identifier les axes stratégiques communautaires (2009-2014). Dans le processus, un bilan du PDG des cinq dernières années sera établi dans un premier temps. Dans un dialogue ouvert et soutenu dans chacune des étapes, les enjeux de développement de la communauté ainsi que les priorités d'action et les résultats visés seront ciblés. Ce modèle de gestion fait en sorte que la communauté doit se concerter pour arriver à une vision commune quant à son orientation et son épanouissement.

Le Forum communautaire est l'occasion de faire valoir les orientations de la communauté dans son ensemble. De plus, cette année, les discussions du forum doivent mener à la rédaction du Plan de développement global (PDG) de la communauté pour les cinq prochaines années (2014-2019). Un document guide qui donne les paramètres des enjeux de développement de la communauté, les priorités d'action ainsi que les résultats visés tout en détaillant les étapes et les partenaires optimisera les processus administratifs des organismes.

DEVIS D'APPEL D'OFFRES –

2. MANDAT DU CONSULTANT

2.1 Objectifs et tâches

L'objectif est d'animer des forums communautaires régionaux afin de produire le prochain PDG quinquennal. Voici des éléments spécifiques à ce mandat :

- Rencontrer les communautés francophones (Labrador, péninsule de Port-au-Port et Avalon)
 - Animation de la rencontre et des débats
 - Bilan du PDG des cinq dernières années
 - Liste des enjeux de développement
 - Prioriser les enjeux
- Rencontrer les membres du Conseil provincial et les gestionnaires des organismes communautaires dans le cadre de leur réunion statutaire en mars 2014 (la date et le lieu à déterminer)
 - Présentation du rapport préliminaire
 - Animation de la rencontre et des débats
 - Bilan du PDG des cinq dernières années
 - Liste des enjeux de développement
 - Prioriser les enjeux
- Rencontrer ou communiquer avec tout autre intervenant communautaire qui contribue au développement et à l'épanouissement de la communauté francophone et acadienne de la province;
- Rédaction d'une ébauche du PDG 2014-2019 pour la mi-septembre;
- Présentation du rapport lors d'un atelier communautaire (en marge de l'AGA) pour approbation et correction pour que le PDG soit entériné pendant l'AGA de la FFTNL qui se déroulera peu après la même fin de semaine.

2.2 Spécifications :

- consulter les membres et intervenants de la communauté;
- animer les forums communautaires régionaux (avant la rencontre du Conseil provincial en mars 2014) ;
- produire un rapport préliminaire;
- présentation du PDG à deux reprises;
- produire la version finale du PDG 2014-2019 ;
- ressources financières disponibles: 17 000 \$ (TVH incluse) fait sous différents versements.

3. EXIGENCES ET MODALITÉS

Les exigences et modalités s'appliquent au présent appel d'offres. Le fait de présenter une proposition en réponse à la présente demande constitue l'acceptation des exigences et modalités.

3.1 Droit de modification

Le demandeur se réserve le droit de modifier l'appel ou d'ajouter des éléments à son contenu. Dans un tel cas, les soumissionnaires seront avisés.

3.2 Dépenses engagées

Le soumissionnaire est responsable d'assumer la totalité des dépenses pour la préparation et la soumission d'une proposition, incluant tous les frais de déplacement.

3.3 Évaluation des propositions

Les soumissions seront évaluées par un comité formé de représentants du demandeur. Ce dernier se réserve le droit d'accorder un contrat strictement en fonction des propositions soumises ou d'entamer d'autres négociations avec un ou d'autres consultants.

3.4 Rejet des propositions

Le comité d'évaluation se réserve le droit de rejeter toutes les propositions. La soumission du moins disant ne sera pas nécessairement retenue.

3.5 Acceptation et entente contractuelle

Le demandeur n'a aucune obligation envers un soumissionnaire avant qu'une entente de service écrite soit signée entre le demandeur et le consultant retenu.

3.6 Annulation de contrat

Certains motifs justifient une résiliation de contrat entre le demandeur et le consultant. Ces motifs peuvent être, notamment, les suivants :

- le consultant ne respecte pas une des exigences inhérentes au contrat ou aux spécifications ;
- le consultant n'est plus solvable ;
- le consultant a déclaré faillite.

4. PRÉPARATION DE LA PROPOSITION

La proposition doit contenir et démontrer les éléments suivants :

- coordonnées de l'entreprise soumissionnaire (adresses postale et électronique, numéros de téléphone et télécopieur) ;
- description de l'entreprise ;
- description du mandat et des tâches tels que compris par l'entreprise ;
- coût selon les tâches et échéanciers (prévoir les honoraires, les frais de déplacement incluant l'avion, l'hébergement et les per diem) ;
- modèle de consultation stratégique fait par le passé ;
- l'offre doit être rédigée en français.

DEVIS D'APPEL D'OFFRES –

5. DÉPÔT DE LA PROPOSITION

La date limite pour déposer une proposition est **vendredi le 31 janvier 2014 à 17h** (heure de Terre-Neuve). Les propositions doivent être envoyées soit par télécopieur (709-722-9655), soit par courrier électronique (dga@fftnl.ca) au plus tard à la date mentionnée ci-dessus. La version originale avec la mention «confidentielle» doit être envoyée par la poste à l'adresse suivante :

Roxanne Leduc
Fédération des francophones de Terre-Neuve et du Labrador
a/s du Comité de travail « Animation du Forum communautaire et production du PDG
2014-2019 »
Centre scolaire et communautaire des Grands-Vents
65, chemin Ridge, bureau 233
Saint-Jean, TNL
A1B 4P5